

**Conseil Municipal**  
**14 avril 2014**

1 - Administration Générale : Approbation du PV de la séance du CM du 25/02/2014

*Nous n'étions pas conseillers municipaux lors de cette séance, donc, nous nous abstenons.*

2 - Administration Générale : CR des décisions 2014-006 à 2014-019

*Concernant l'ordre 2014-007 : Que la commune se porte partie civile pour demander le remboursement de la somme frauduleusement soustraite, c'est bien. N'aurait-il pas été judicieux d'être représenté par le service juridique et demander en plus, quelques heures de TIG ? Ou au moins, à défaut, car peut-être a-t-il été répondu au tribunal que les familles de ces « enfants » sont insolvables.*

*Concernant l'ordre 2014-011 : Saint-Genis Emploi : Pourquoi faire appel à une association alors que la mairie dispose d'un service des ressources humaines ?*

*Puisqu'il y a des économies à faire, commençons par là. Cette association qui propose un tarif horaire de 18,70 € (HT ou TTC ? Suivant le rapport de la décision - attention c'est une association et elle ne doit pas faire paraître de TVA sur ses factures) pour le personnel proposé par elle ne couvre-t-elle pas tout ou partie de travaux qui pourraient être effectués par le personnel du service technique ?*

*Il est possible que ce même service soit surchargé de travail, alors, oui, dans ce cas, faire appel à Saint-Genis emploi, mais à la condition que priorité soit donnée aux Saint-Genois en réinsertion, où aux demandeurs d'emploi. Il est tout de même prévu un minimum de 2000 heures de travail, ce qui représente tout de même environ 36000 €, au minimum.*

*Concernant l'ordre 2014-014 : Que devient ce local ?*

*Si aucune proposition, suggestion de prêter ce local à des artistes ou artisans effectuant des créations artistiques, éventuellement à des associations qui pourraient exposer chacune leur tour les créations de leurs adhérents*

*Concernant l'ordre 2014-015 : Que propose concrètement l'association « Acolade » pour notre commune. D'ailleurs, cette association est-elle Saint-Genoise ? (le siège est à Lyon Ier. A SGL, il ne s'agit que d'une antenne)  
Le prix proposé équivaut à 552,33 € de loyer mensuel... Qui a décidé de ce montant, relativement faible comparativement aux prix proposés à SGL*

*Concernant l'ordre 2014-016 : Quel sera le montant final de cette maison de quartier et des aménagements extérieurs prévus ?*

### 3 - Administration Générale : Délégation générale de début de mandat

*Les 23 et 30 mars derniers, les Saint-Genois ont élu, un maire, certes, mais aussi 34 conseillers municipaux pour le seconder et l'aider à prendre certaines décisions.*

*En nous demandant de voter l'approbation de cette délégation de début de mandat, qui autoriserait le maire, seul, à arrêter ou modifier l'affectation des propriétés communales, à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, etc..., à procéder à la réalisation d'emprunt, à régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 € par sinistre (Combien de sinistres sont autorisés annuellement ?)*

*Et surtout à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 500 000 €, une bagatelle, qui modifie beaucoup de résultats, surtout en période de campagne électorale. Cela permet en effet, de montrer une trésorerie saine alors que ce n'est pas le cas. Voir la ligne pour les musiques de Beauregard qui est modifiée (l'an dernier, déficit de 400 000 € qui passe presque inaperçu car changé de ligne) etc, etc...*

*Vous nous demandez de vous signer un chèque en blanc, où si vous préférez, de vous donner les pleins pouvoirs...*

*Ce sont 35 personnes qui ont été élues par les Saint-Genois et une, ne peut prendre seule des décisions de cette importance car il s'agit, il ne faut pas l'oublier de l'argent des contribuables Saint-Genois.*

*Où est le respect de la démocratie dans cette délégation ?*

*En conséquence, nous votons contre*

### 4 - Administration Générale : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués

*Concédant que tout travail doit être rémunéré, et que la responsabilité du maire de la commune est énorme, ainsi que celle de ces adjoints, il est normal de verser des indemnités aux élus.*

*Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que les indemnités proposées, pour le maire et les adjoints dépassent le taux maximal de 90 % de l'indice brut 1015, soit un total, d'après nos calculs de 3473 €. (différence avec votre calcul, en votre faveur de + de 50 €)*

*Cet indice correspond à la somme de 3801,74 € pour les communes entre 20000 et 49000 habitants. L'augmentation de la population Saint-Genoise la porte à 21 291*

*habitants. Nous sommes loin encore des 49000. Quel serait le montant de l'indemnité du maire dans ce cas puisqu'il est déjà proche du maximum pour seulement un peu plus de 21000 habitants?*

*Il ne faut pas oublier également que notre maire est aussi conseiller communautaire et à ce titre bénéficie d'une indemnité. Indemnité encore comme membre du CA du SYTRAL...*

*A l'époque où l'on nous parle de non cumul des mandats, voilà une addition qui est déjà bien longue.*

*Et, Monsieur le Maire ne dispose-t-il pas d'un avantage en nature par l'utilisation d'un véhicule de fonction ? L'utilise-t-il seulement lors de ses fonctions de maire où le contrat lui permet-il d'en user également pour ses déplacements privés ? Et dans ce cas... Qui paie le carburant sinon le contribuable ?*

*D'autre part, pour le maire et les adjoints, majoration de 15 % pour « chef lieu de canton »... Cela veut-il dire que les autres conseillers municipaux résident dans une partie de Saint-Genis-Laval n'étant pas chef lieu de canton ?*

*Cette majoration est-elle bien utile en cette période, où les Saint-Genois, comme de nombreux français, souffrent, financièrement parlant ?*

*Nos élus sont indemnisés correctement, ont-ils réellement besoin de cette majoration pour les quelques mois pendant lesquels elle existe encore ?*

*De même, pourquoi une différence, assez conséquente tout de même entre le 1er adjoint et les sept autres ?*

*Et, nous ne pouvons que constater que l'augmentation du montant des indemnités est en forte augmentation par rapport au mandat précédent. Hausse bien plus élevée que celle du SMIC par exemple.*

*Monsieur Crimier nous a fait remarquer le 4 avril qu'il n'y avait plus que 8 adjoints au lieu de 9 dans la précédente mandature afin d'effectuer des économies. Cela est fort louable, mais l'augmentation des indemnités réduit à néant cet effort de début de mandat.*

*En conséquence, nous nous abstenons*

5 - Administration Générale : Exercice du droit à la formation des élus

*Nous votons pour*

6 - Administration Générale : Détermination des commissions, du nombre de membres et désignation

*Pour simplifier les choses, nous proposons un titulaire et un suppléant en cas d'empêchement du titulaire.*

*Nous votons pour*

7 - Administration Générale : Centre communal d'action sociale - Détermination du nombre de membres élus au conseil d'administration et désignation de ces membres

***Nous votons pour***

8 - Administration Générale : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil de vie sociale des FLPA « Le Colombier » et « Les Oliviers »

***Nous votons pour***

9 - Administration Générale : Constitution de la commission d'appel d'offres

*Le CGCT, article L.2121-22 alinéa 2 précise que la composition de ces différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Nous approuvons cet article et demandons à nos collègues conseillers municipaux de voter pour la liste présentée par les élus Saint-Genis Bleu Marine afin que la commission d'appel d'offres soit judicieusement et démocratiquement représentée par toutes les sensibilités présentes au sein de ce conseil municipal.*

*Il est très important pour la commune d'avoir les avis de tous avant de s'engager dans des choix qui entraînent de fortes dépenses avec l'argent des contribuables Saint-Genois.*

10 - Administration Générale : Création de la commission consultative des services publics locaux

*Yves Crubellier = Titulaire - Bernadette Pieroni = Suppléante*

***Nous votons pour***

11 - Administration Générale : Désignation des délégués au Syndicat Rhodanien de Développement du Cable

***Nous votons pour***

12 - Administration Générale : Désignation des délégués au SIGERLY

***Nous votons pour***

13 - Administration Générale : Désignation des délégués au SMAGGA (Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon)

***Nous votons pour***

14 - Administration Générale : Désignation d'un délégué au sein du CLIC des sociétés, Dépôt Pétrolier de Lyon, Entrepôt Pétrolier de Lyon, Stockages Pétroliers de Lyon situées au Port Edouard Herriot à Lyon VIIème et ARKEMA à Pierre-Bénite

***Nous votons pour***

15 - Administration Générale : Désignation de représentants du conseil municipal des conseils d'administration et conseils d'écoles des établissements d'enseignement scolaire de la commune

*La municipalité ne faisant preuve d'aucune ouverture envers les représentants de l'opposition, qui auraient pu se voir attribuer un poste pour chaque sensibilité, nous nous abstenons*

16 - Administration Générale : Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale

*Les fonctionnaires territoriaux ont comme tous les salariés, des représentants syndicaux, ce comité est une perte de temps et d'argent. Nous nous abstenons*

17 - Administration Générale : Désignation de représentants du conseil municipal dans les conseils d'administration de diverses associations Saint-Genoises.

*Comme pour les conseils d'administration des écoles (ordre du jour n° 15, la municipalité faisant encore une fois preuve de manque d'ouverture, nous nous abstenons*

18 - Administration Générale : Désignation d'un représentant du conseil municipal siégeant au conseil de discipline de recours Rhône-Alpes

***Nous votons pour***

19 - Personnel Communal : Création d'un poste de directeur de cabinet et d'un poste de collaborateur de cabinet

*Comme pour l'ordre du jour n° 4, nous aimerions des chiffres concrets plutôt que des indices qui ne « parlent » pas aux contribuables Saint-Genois qui sont en quelque sorte les employeurs de ces personnes.*

***Si chiffres présentés, nous votons pour, sinon abstention***